



## Nouvelles règles d'isolement - COVID 19

publié le 03/01/2022 - mis à jour le 13/01/2022

Vous trouverez ci joint l'infographie sur les nouvelles règles d'isolement et le protocole qui sont mis en place à compter du 14/01.

Pour rappel,

**tous les élèves ayant été contaminés par la Covid-19** pourront rentrer au Collège :

- 1) soit 5 jours après, sur présentation d'un test antigénique ou PCR négatif (l'autotest n'étant pas valable) (ou 7 jours pour les non vaccinés de plus de 12 ans)
- 2) soit après 7 jours pleins d'isolement à compter de la date du test antigénique ou PCR positif, sur présentation du test positif (ou 10 jours pour les non-vaccinés de plus de 12 ans)

**pour les élèves "cas contact à risque" en fonction du schéma vaccinal de l'enfant**, ils pourront entrer au collège

- 1) dès le lendemain, pour les vaccinés ou les moins de 12 ans, sur présentation de **l'attestation en PJ**, dûment complétée par le responsable légal et en respectant évidemment le protocole d'autotests réguliers
- 2) au bout de 7 jours, pour les non vaccinés de + de 12 ans, sur présentation d'un test antigénique ou PCR de moins de 48h (au bout de 10 jours s'il n'est pas testé)

Si l'élève devient cas positif durant le protocole d'autotest, pensez également à informer l'établissement dans les plus brefs délais.

Vous remerciant de votre compréhension

Bien cordialement,

### Documents joints

 [covid19-regles-isolement-14-janvier-2022-97693](#) (PDF de 271.7 ko)

 [14\\_janv\\_-\\_attestation-sur-l-honneur-contact-risque-pour-le-second-degr--97816](#) (PDF de 420.5 ko)



**Académie  
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.